

LETTRE D'INFORMATION

La Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence s'engage pour le recyclage de tous les emballages ménagers.

A partir du 1^{er} avril 2019, vous allez pouvoir déposer **tous vos emballages sans exception dans la colonne jaune ou le sac jaune.**

En effet, à partir de cette date, tous les emballages plastiques seront recyclés pour être valorisés.



Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans la colonne ou le sac jaune aux côtés des emballages en métal, acier et cartonnettes.

Faute de savoir comment les recycler, les autres plastiques étaient jetés aux ordures ménagères.

Un engagement fort de la collectivité pour faire progresser le recyclage.

TOUJOURS SOUCIEUSE D'OPTIMISER LE RECYCLAGE,

la Communauté de communes s'est engagée avec ADELPHÉ-CITEO, son partenaire pour le tri sélectif, en répondant à l'appel à projets pour la mise en place des extensions de consignes de tri à l'ensemble des emballages ménagers plastique et ainsi contribuer

À AMÉLIORER LES PERFORMANCES DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES, TOUT EN SIMPLIFIANT LES GESTES DU TRI POUR TOUS.



Une simplification majeure du geste du tri



Dès le 1^{er} avril 2019, en effet, vous pourrez déposer
tous vos emballages sans exception
dans la colonne jaune ou votre sac jaune :
emballages en métal, en acier, cartonnets,
briques alimentaires,
mais aussi tous
les emballages en plastique.

Le **VERRE** continuera à être déposé dans les colonnes **VERRE**
et tous les **PAPIERS** dans les colonnes **PAPIERS**.

Les habitants n'auront plus de question à se poser :

**C'EST UN EMBALLAGE,
DONC JE PEUX LE TRIER SANS HESITER !**

Les habitants au cœur de la réussite de ce projet

Sans votre geste du tri il n'y a pas de recyclage possible.

Nous vous adressons également un **nouveau guide du tri** qui
vous donnera les clés de la réussite des gestes du tri.

N'oubliez pas également de consulter notre site internet :

www.ccayguesouveze.com

ou une page spéciale "extension des consignes de tri" a été créée.

Petit rappel : inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider et de ne pas les
imbriquer entre eux, ils seront ainsi plus facilement séparés et plus facilement recyclés.

**Attention : seuls les emballages sont concernés, il ne faut pas déposer
dans la colonne jaune/sac jaune d'objets en plastique (jouets d'enfants en
plastique, brosse à dents, peigne, brosse à cheveux ...)**

Alors à partir du 1^{er} avril on se met
TOUS AU TRI DES EMBALLAGES !!!

**Pour toute question, contactez-nous au :
04 90 29 46 10**

252 rue Gay Lussac
84850 CAMARET-SUR-AIGUES

Email : accueil@ccayguesouveze.com

Site internet : ccayguesouveze.com

